



Conseil économique et social

Distr. générale
13 décembre 2001
Français
Original: anglais

Commission du développement durable constituée en comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable

Deuxième session préparatoire

28 janvier – 8 février 2002

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Ordre du jour provisoire

Ouverture de la session

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Examen et évaluation d'ensemble des progrès accomplis dans la mise en oeuvre d'Action 21 et des autres textes issus de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, ainsi que du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21.
3. Adoption du rapport de la Commission constituée en comité préparatoire du Sommet sur les travaux de sa deuxième session.

Annotations

Ouverture de la session

L'ouverture de la deuxième session de la Commission du développement durable constituée en comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable aura lieu au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, le 28 janvier 2002, au matin.

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

À sa 1^{re} séance, la Commission constituée en comité préparatoire adoptera son ordre du jour en se fondant sur l'ordre du jour provisoire et approuvera l'organisation de ses travaux.



- **Accréditation des organisations intergouvernementales**

À sa 1^{re} séance, la Commission constituée en comité préparatoire se prononcera sur les demandes d'accréditation présentées par les organisations intergouvernementales qui souhaitent participer au processus préparatoire et au Sommet en qualité d'observateurs, conformément au règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social.

- **Accréditation des organisations non gouvernementales**

À sa 1^{re} séance également, la Commission constituée en comité préparatoire se prononcera sur les demandes d'accréditation présentées par les organisations non gouvernementales qui souhaitent participer au processus préparatoire et au Sommet en qualité d'observateurs, conformément à la décision prise lors de sa session d'organisation (décision 2001/PC/3).

2. Examen et évaluation d'ensemble des progrès accomplis dans la mise en oeuvre d'Action 21 et des autres textes issus de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, ainsi que du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21

La Commission du développement durable constituée en comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable, tenant compte des dispositions des paragraphes 15, 16 et 17 de la résolution 55/199 de l'Assemblée générale, a décidé, notamment, des modalités ci-après concernant sa deuxième session.

Lors de sa deuxième session, la Commission constituée en comité préparatoire procédera à l'examen et à l'évaluation d'ensemble des progrès accomplis dans la mise en oeuvre d'Action 21 et des autres textes issus de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, ainsi que du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21, en se fondant sur les résultats des évaluations nationales et des réunions préparatoires sous-régionales, régionales et interrégionales, de la documentation établie par le Secrétaire général en collaboration avec les chefs de projet et autres apports d'organisations internationales compétentes, ainsi que des contributions des grands groupes.

Pendant la première partie de la session, la Commission constituée en comité préparatoire examinera :

- a) Les résultats des évaluations nationales;
- b) Les résultats des réunions préparatoires sous-régionales et interrégionales;
- c) Les rapports/résultats intérimaires de tous les processus intergouvernementaux intéressant le Sommet, y compris le rapport d'activité sur le processus de gestion de l'environnement à l'échelon international;
- d) Le rapport du Secrétaire général et les autres apports du Secrétariat;
- e) Les apports des organisations internationales compétentes, des institutions financières internationales et du Fonds pour l'environnement mondial;

- f) Les contributions des grands groupes, structurées sous la forme d'un dialogue multipartite.

Sur la base de ce qui précède, le Président de la Commission constituée en comité préparatoire établira un projet de document dont la Commission poursuivra l'examen. Ce projet de document devra initialement mettre au jour :

- a) Les réalisations majeures et les enseignements tirés de la mise en oeuvre d'Action 21;
- b) Les principaux obstacles à la mise en oeuvre d'Action 21, en proposant des mesures concrètes assorties de délais et en cernant les besoins d'ordre institutionnel et financier et les sources d'assistance.

Le document établi par le Président sera communiqué à la Commission constituée en comité préparatoire à sa troisième session pour la poursuite de l'examen et des négociations.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre d'Action 21 : résultats, obstacles et défis à relever (E/CN.17/2002/PC.2/_)

Note du Secrétaire général transmettant à la Commission constituée en comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable la déclaration du Comité administratif de coordination à l'occasion du Sommet (E/CN.17/2002/PC.2/_)

Note du Secrétaire général sur les résultats des réunions préparatoires régionales (E/CN.17/2002/PC.2/5)

Cinq rapports des réunions préparatoires intergouvernementales régionales à paraître en tant qu'additifs à la note du Secrétaire général sur les résultats des réunions préparatoires régionales (E/CN.17/2002/PC.2/5/Add.1 à 5)

Note du Secrétaire général sur les contributions des grands groupes au dialogue multipartite organisé dans le cadre de la deuxième session de la Commission constituée en comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable (E/CN.17/2002/PC.2/6)

Neuf rapports soumis par les grands groupes à paraître en tant qu'additifs à la note du Secrétaire général sur les contributions des grands groupes au dialogue multipartite organisé dans le cadre de la deuxième session de la Commission constituée en comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable (E/CN.17/2002/PC.2/6/Add. 1 à 9)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport sur la deuxième enquête internationale sur les initiatives locales découlant d'Action 21 (E/CN.17/2002/PC.2/_)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport sur l'analyse du dialogue multipartite de la Commission du développement durable 1998-2001 (E/CN.17/2002/PC.2/_)

Note du Secrétaire général sur les documents de référence soumis à la deuxième session de la Commission du développement durable constituée en comité

préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable
(E/CN.17/2002/PC.2/_)

**3. Adoption du rapport de la Commission constituée en comité préparatoire
du Sommet sur les travaux de sa deuxième session**

À l'issue de sa deuxième session, la Commission constituée en comité préparatoire
adoptera son rapport qui sera communiqué à la Commission à sa troisième session.
